

Pour servir à l'étymologie des noms de lieux

extrait du « *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* » par l'Abbé A. Angot

1902

copie numérique, à l'identique, effectuée par [Odile Halbert](#) le 28.2.2007
pour le mettre à la disposition de tous ceux qui cherchent à comprendre la formation des
noms de lieux

HISTOIRE	1
Préhistoire	1
Les Gaulois	2
Les Gallo-Romains.....	3
Mérovingiens, Carolingiens.....	5
Féodalité héréditaire	7
Ermitages	8
Fondations religieuses	9
Défrichements	9
Guerre de Cent Ans	11
Réorganisation	12
La Renaissance ; les Mystères	12

HISTOIRE

Préhistoire

On range la Mayenne parmi les départements où les populations de l'âge paléolithique, âge du renne et des troglodytes, ont laissé des traces. Le centre le plus compact de leurs habitats étant l'Aquitaine, la Mayenne occupe la région extrême du nord-est de la France où on les trouve encore. Aux deux stations généralement signalées, Louverné et Thorigné, on doit joindre celle de Mézangers, où, sur une étendue d'une dizaine d'hectares, au pied de la colline de Montaigu, on n'a pas relevé moins de trois cents haches paléolithiques, des percuteurs, et seulement quelques objets néolithiques.

L'immigration qui amena dans nos contrées la civilisation relative de l'époque néolithique, de l'âge des monuments mégalithiques, dont l'Armorique resta l'un des deux centres principaux, couvrit d'une population plus dense le bassin mayennais. Les nouvelles peuplades, qui connurent la culture du froment, la domestication des animaux, eurent des stations nombreuses autant qu'on en peut conjecturer par les vestiges qui subsistent, sur le versant sud de la région montagneuse de la Charnie, des Coëvrons, de Crun, de Rochard, de Montaigu ; d'autres plus rares dans le pays d'Ernée et dans d'autres régions; et vers le sud, quelques-unes seulement, isolées, malgré le voisinage du Maine-et-Loire, plus riche que la Mayenne sous ce rapport.

Le bronze, qui s'introduisit alors assez exceptionnellement, eut cependant quelques ateliers

locaux, comme l'indique l'état des cachettes, spécialement à Chemeré-le-Roi.

Les Ibères n'ont laissé aucune trace ni dans les monuments ni dans la toponymie, preuve que, confinés dans les régions pyrénéennes, ils n'aborderent point nos parages, où les Celtes vinrent, vers le V^e siècle avant notre ère, se mêler aux peuplades primitives, leur apportant de l'orient de nouveaux éléments de civilisation et un état social plus avancé. Eux aussi firent usage des outils ou des armes en pierre polie et élevèrent des monuments mégalithiques. C'est leur type qui est resté dominant dans la Mayenne, plutôt que celui des races germaniques, conquérantes du sol au IV^e siècle de notre ère.

Les Gaulois

Trois tribus de Celtes ou Gaulois occupèrent chacune leur partie du territoire actuel de la Mayenne. Les Andes peuplaient au sud une petite région qui probablement, à l'origine, ne dépassait pas Château-Gontier. Les Cénomans, entre les deux ruisseaux d'Ingrandes, l'un au sud en Azé, l'autre au nord entre Saint-Germain-le-Fouilloux et Andouillé, s'avançaient à l'ouest jusqu'au territoire des Redons ; c'est cette dernière région qu'on a, depuis Danville jusqu'à nos jours, mal à propos attribuée à une peuplade d'Arviens qui n'exista jamais. Enfin au nord des Cénomans étaient les Diablintes, que César cite par leur nom comme alliés des Vénètes dans la guerre de 697, et que Pline énumère parmi les peuples de la Lyonnaise. Ptolémée seul rattache expressément ces derniers à la grande famille ou confédération des Aulerces, nomme leur capitale Noiodounon, et indique leur position géographique dans l'intérieur des terres, à l'orient des Vénètes, sur une route allant de l'embouchure de la Loire à celle de la Seine.

Dans la lutte de Vercingétorix contre César, en 701-702, les Diablintes ne sont pas cités et taxés nominativement avec les autres peuples de la confédération des Aulerces. Mais on suppose généralement qu'ils sont compris dans les peuples maritimes, désignés et imposés en bloc. On en infère qu'ils sont les Aulerces maritimes désignés par César et chez lesquels il avait envoyé Publius Crassus en 696.

Si l'on admet ces conclusions, il reste à expliquer comment les Diablintes, que Ptolémée place dans l'intérieur des terres, ont pu être un peuple maritime pour César. M. Desjardins propose une hypothèse d'après laquelle les *Ambibarii*, cités parmi les Armoricaains ou peuples maritimes qui contribuèrent à la prise d'armes de Vercingétorix, seraient une branche des Diablintes occupant le pays d'Avranches et nommés plus tard *Abrincatui*. La petite ville d'Ambrières, intermédiaire entre Jublains et Avranches, ne rappellerait-elle point le nom primitif de cette peuplade ?

On ne peut nier en tous cas que le chef-lieu des Diablintes ne soit Jublains, qui n'existait pas avant la conquête romaine, qui prit à cette époque le nom gallo-romain de *Neodunum*, connu par Ptolémée vers la fin du second siècle, inscrit sous la forme *Nudionnum* sur la carte de Peutinger, et devenu Jublains au III^e siècle, du nom de la peuplade.

L'opinion qui plaçait les Diablintes au pays de Dol en Bretagne, appuyée uniquement sur la qualité de peuple maritime ou armoricain qu'on leur donna, admise par les historiens bretons du XV^e au XVIII^e siècle, déjà contestée pourtant au XVII^e siècle par Carlier, renversée par l'abbé Leboeuf (1739), sur les indications de dom Rivet et de M. Tessier, curé de Jublains, a été reprise par M. Longnon, dans une communication au congrès tenu à Saint-Brieuc en 1879 et dans sa *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*. L'éminent historien admet seulement à Jublains l'existence d'une colonie de Diablintes. Même renforcée de cette grave autorité, l'opinion des anciens historiens bretons n'a pas réuni les suffrages. MM. Liger et Kerviler ont proposé des explications qui se rapprochent de celle de M. Desjardins.

Les textes concernant soit la ville, soit la cité diablintique, ne manquent pas pour les époques antérieures au X^e siècle. On ne saurait en dire autant pour les prétendus Diablintes de Bretagne. Sans parler de la notice d'Honorius dont la mention est indéterminée, on peut invoquer le testa-

ment de saint Bertrand, qui énumère en 616 les anciennes possessions « de la sainte Église de Jublains, » et celui de Béraire, dotant en 710 le monastère de Châlons *in condita Diablantica*. Mézangers était *in vicaria Diablantica*, suivant un acte de 717. Enfin les monnaies mérovingiennes des Diablintes, avec attache certaine au pays manceau, se trouvent en nombre appréciable. Louis le Pieux confirme encore en 832 les droits de la cathédrale du Mans sur le monastère de Saint-Martin *in Diablintico*, et à la même époque, les *Actus pontificum* et les légendes des saints mentionnent le pagus et la *parrochia Diablantica*.

Les Gallo-Romains

Les Romains, s'ils privèrent les Gaulois de leur indépendance, leur procurèrent les avantages d'une civilisation supérieure et bientôt les premières semences du christianisme. Quelques monnaies du II^e et du III^e siècle, trouvées dans le lit de la Mayenne, ont des signes certains de la foi nouvelle. La ville de Jublains fut construite avec la splendeur et les raffinements du luxe romain si bien accepté par les riches Gaulois. Mais en dehors de ce chef-lieu, on ne connaît ni chez les Diablintes, ni chez les Cénomans, ni chez les Andes, en territoire mayennais, aucun autre établissement, sauf les postes plus au moins considérables, plus ou moins forts, sur les voies qui furent la grande oeuvre des conquérants. La « Cité » de Saulges dans laquelle on avait voulu voir la capitale du peuple hypothétique des Arviens, et où se croisent en réalité plusieurs voies ; le fort de Rubricaire en Sainte-Gemme, avec sa vaste enceinte ; l'agger de Moulay, reliant à leur confluent la Mayenne et l'Aron, sont les plus importants travaux de cette époque. Les ruines des Provenchères à Craon, et de la Pélivière à Bouère, rapprochées de celles de Méron (Maine-et-Loire), appartenaient à des constructions d'un genre à part, composées d'une tour centrale ronde, sur laquelle s'appuyait un appentis circulaire ; elles servirent peut-être d'observatoires pour surveiller le pays et communiquer par des signaux de poste en poste, suivant l'usage des Romains établis sur le Rhin en face des Barbares.

Les voies romaines de diverse importance étaient nombreuses, rayonnant autour de Jublains, traversant le territoire dans les directions du Mans ou d'Angers en Armorique, reliant enfin ces voies plus importantes et leurs stations les unes aux autres. J'ai émis ailleurs et développé avec quelques détails une théorie sur la *Recherche des voies anciennes par l'étude des limites paroissiales*, qui permet de reconstituer un réseau très serré de chemins antiques, dont un grand nombre sont d'origine gallo-romaine. On admet en effet que les Mérovingiens et les Carolingiens ne firent qu'entretenir celles des voies construites avant eux dont ils sentaient la nécessité.

Tous les travaux des Romains étaient exécutés avant la fin du III^e siècle. A cette époque, la « paix romaine » avait pris fin. Les premières invasions barbares, l'avènement des empereurs gaulois auxquels le pays se rattacha, et qui disparurent avec Tétricus et son fils (275), les incursions des Bagaudes, la ruine de la ville de Jublains remplacée à la hâte par un camp retranché, sont les événements locaux qu'a révélés l'étude des trésors monétaires découverts çà et là. Les fouilles de Saint-Léonard attestent que depuis Claude et Néron la fréquentation du pont de Brives, passage de la Mayenne le plus rapproché de Jublains, était en sérieuse diminution, et à peu près nulle depuis Marc-Aurèle, en supposant toutefois que l'usage des offrandes aux divinités fluviales n'ait pas cessé pour une autre cause. Le trésor de Jublains où les Tétricus abondent, fabriqués en partie sur place, fixent la date de la ruine de Jublains à la défaite de cet empereur gaulois devant Châlons par Aurélien, dont quelques monnaies seulement étaient venues jusqu'à la capitale des Diablintes. La trouvaille de Beaumont-Pied-de-Bœuf ne comprend que des monnaies officielles jusqu'à Aurélien. C'est un trésor militaire suivant toute apparence, dont l'enfouissement précipité avant la victoire de Châlons, montre que les troupes impériales n'étaient pas à l'abri des paniques.

Les vestiges imprimés sur le sol par les Romains ne donnent qu'une idée bien incomplète de leur action civilisatrice. La toponymie nous en apprend plus long sur ce point que les monuments

ou les écrits contemporains. Les Gaulois, pasteurs plutôt qu'agriculteurs, avaient dénommé un bien petit nombre de localités dans le département. On en connaît plus de 2 500 qui ont des noms d'origine latine, modifiés par le dialecte gaulois. La terminaison *acus* seule, ajoutée à un nom d'homme, en a formé 300, dont 60 désignent aujourd'hui des paroisses et des communes¹.

Les Romains, même depuis que la Gaule était devenue le théâtre des incursions germaniques, n'y maintenaient pas moins, avec le concours des Gaulois gagnés à leur cause et à leurs moeurs, l'organisation politique, judiciaire, militaire et surtout financière de l'Empire. Les Diablintes, quoi- qu'ils eussent perdu leur capitale, gardèrent leur titre de cité et, comme les Cénomans et les An- des, passèrent de la 1^{ère} à la 2^e puis à la 3^e Lyonnaise après la division de cette partie de l'Em- pire. Ils y tiennent le neuvième rang dans la notice d'Honorius, vers l'an 400. Eurent-ils aussi un siège épiscopal ? On l'a soutenu, en supposant qu'une règle absolue attribuait à chaque cité un évêque à côté du gouverneur. Sous Constance, vers 360, le nombre des évêchés de la Gaule fut porté de quarante à soixante environ. Jublains aurait eu le sien alors. En dehors de la preuve de droit, il n'en existe aucune de fait en faveur de l'évêché des Diablintes. M. d'Ozouville cependant, poussant son raisonnement à ses dernières conséquences, soutient que, puisque les copies du X^e siècle de la Notice d'Honorius, font mention de la cité des Diablintes, c'est que l'évêché y exis- tait encore. Il est bien vrai que les Actus mentionnent toujours l'église de Jublains en tête de tou- tes celles du diocèse et que saint Bertrand la nomme en 616 la « sainte Église de Jublains. » Mais son insertion même dans les listes des églises paroissiales est la preuve qu'elle n'était que *prima inter pares*. L'expression *parrochia Diablintica* se traduirait par diocèse de Jublains si on la trou- vait dans un texte ancien, mais elle n'a point cette signification dans la *Vie de saint Siviard* où on la rencontre. Si l'évêque Béraire, en dotant le monastère de Châlons *in condita Diablintica*, avait

¹ Ce sont les seuls que je mentionnerai ici à titre d'exemple : Aché, Ahuillé, Ampoigné, Andigné, Andouil- lé, Aprillé, Argencé, Argentré, Arpentigné 2, Arquenay, Arquencé, Assé, Astillé 2, Aubigné 3, Aussé, Avazé, Aviré, Avrillé, Azé, Baladé 2, Barillé, Baugé 3, Beladé, Bierné, Bizé, Blozé, Bouillé, Bourigné, Boutigné, Bras- sé, Brécé, Briacé, Buhané, Cécé, Ceré, Chaigné, Chaligné, Champagné 3, Changé 4, Chantrigné, Charchi- gné, Charné, Chassé, Chassilié, Chauvé, Chauvigné, Chavet, Chébussé, Chelé, Chemazé, Cheméré, Chéran- cé, Chéré, Cherizay, Chéronné, Chevaigné 3, Chevaillé, Chevigné, Chevrigné 2, Chevrigny, Chitray, Chivré, Cigné, Cissé 3, Civerné, Civray, Classé, Commarcé, Corzé, Cossé 2, Cougé, Courgé, Crotigné, Crué 2, Cuillé, Dansé, Denazé, Diergé, Dioré, Doucé, Druillé, Écorcé 3, Étriché, Étroigné 3, Festillé, Flernillé, Forcé, Fréti- gné, Gahigné, Gémarcé, Gentillé, Gérigné, Glatigné 4, Goué, Grazay, Grigné, Groisé, Grugé, Guesné, Hadé, Hazé, Hercé, Hiéré, Houplé, Huitré, Huloué, Izé, Jarté 2, Jarzé, Joigné, Juigné, Juillé, Juvigné, Laigné, Lan- dangé, Landivy, Langé, Larré, Larry, Lassa}, Lévaré, Lincé, Lingé, Livré, Logé, Loigné, Loré, Louverné, Louvi- gné, Lozé, Lucé, Luigné, Madré, Maillé, Malatré, Marboué 4, Marcé, Marcillé 3, Marigné 6, Martigné 4, Mé- langé, Ménité 4, Méré 4, Méry, Meslay, Messé, Messigné, Mézoué, Mingé, Mingré, Minzé, Miré 3, Molancé, Molligné, Molizé, Montigné 6, Morigné, Moulay, Nancé, Nardé, Nazé, Neuilly, Nuillé 5, Oisillé, Origné 6, Orzil- lé, Ozé, Parné, Parigné 3, Parné 2, Percé, Placé, Poché, Poillé 5, Poizelé, Poligné, Pommauger, Poncé, Pon- tillé, Pouillé 5, Poulay, Princé, Quasplé, Quincé, Rangé, Ravigny, Renazé 2, Resné, Reuzé, Rezé, Riblé, Rob- bé, Rouessé, Rougé, Rezé, Ruillé 3, Sacé 2, Saucé, Sarcigné, Sarigné, Saulgé, Savigné, Simplé, Soucé, Soulgé 2, Souvigné 2, Souvré 2, Suffentré, Tamozé, Teigné, Tessé, Thorigné 3, Thuré 8, Thyré 2, Torcé 5, Vassé, Vaucé, Veloché, Vergaucé, Vestré, Vigré, Vimarcé, Viné, Vitré 2, Vautré. Les arbres et les autres plan- tes ont donné leur nom à un très grand nombre de localités. Mais je crois que la forme masculine en *ay* ou *et* dérive seule directement du mot latin en *etum* : *Fraxinetum*, Frenay ; *Buxaretum*, *Buharetum*, Buret. Plutôt que de donner la même origine aux noms féminins en *aie*, la Frênaie, la Saulaie, ou de les faire déri- ver d'une forme latine féminine : *Fraxineda*, *Saliceta*, je suppose ces noms de création bien plus moderne. Le nom latin *fagus*, *fagetum* en est une preuve ; il a fait en français Fay ; le nom du même arbre qui en français vulgaire est fouteau a, bien plus récemment, donné la Foutelaie. La Chênaie est un nom grande- ment répandu, tandis que le Chênay n'existe qu'à l'état exceptionnel, probablement par imitation et analo- gie, parce que le mot *Casnea*, d'où dérive le mot chène, est de basse latinité et relativement moderne.

trouvé un évêque à Jublains en 710, c'est avec lui qu'il eût traité et non avec Herlemond, évêque du Mans. Il n'y eut point, doit-on conclure, d'évêque à Jublains. Le diocèse du Mans comprit tout le territoire des Cénomans et des Diablintes, sur lequel empiétèrent plus tard, surtout au point de vue civil, les Normands, au nord et les Angevins au sud, pour ne parler que de la région mayennaise.

Il n'appartient qu'aux historiens du Maine et de l'Anjou de traiter de l'histoire générale de ces provinces. Pour nous, nous indiquerons seulement les questions locales qui concernent notre unité territoriale actuelle, faite d'éléments divers.

Mérovingiens, Carolingiens

Les Germains, en s'établissant dans la Gaule, se façonnèrent à la civilisation dans le moule des institutions romaines et surtout sous l'influence du christianisme. La colonie de Francs qui, dès la fin du V^e siècle, s'était fixée au Mans, fut, comme celles des bords du Rhin, absorbée dans le royaume de Clovis, en 510, après le meurtre de Rigomer, son chef. Sous la protection des nouveaux maîtres du sol, des paroisses se fondèrent. Il en existait déjà sans doute, et le nombre de celles qui portent des noms gallo-romains en est la preuve ; mais cependant, en dehors de Jublains, dans aucune il n'a été trouvé d'édifices religieux ni de tombeaux chrétiens de l'époque gallo-romaine, tandis qu'en plus de cinquante, le hasard de fouilles accidentelles a fait exhumer des sépultures mérovingiennes ; une quinzaine sont en outre connues par des ateliers monétaires du même âge².

A cette époque aussi de saints personnages saint Ernier, saint Fraimbault, saint Ceneré et saint Cenery, saint Auvé et d'autres moins connus, vinrent édifier par les prodiges et les vertus de la vie érémitique et convertir par leurs prédications les populations encore semi-païennes. Leurs légendes, écrites au IX^e siècle, manquent d'autorité, mais l'existence même des saints n'est pas contestable. Des paroisses étaient dès lors érigées sous leur vocable, comme d'autres le furent plus tard sous celui de saint Berthevin et de saint Siméon. Les rois francs ne dédaignèrent pas de visiter ces anachorètes, qui bâtirent de nombreux monastères. Celui de Saint-Fraimbault existait encore en 1120. Les lieux nommés Montreuil, la Celle, en indiquent d'autres dont les traces ont disparu, tandis que des vestiges importants se voient encore, ou se voyaient il y a peu d'années,

² Voici sommairement les données que peuvent fournir les *Actus Pontificum* et les *Gesta Aldrici* sur la création des paroisses du Bas-Maine. Les testaments de saint Bertrand (616), de saint Hadouin (643), de l'évêque Béraire (710), de saint Aldric (843). et le diplôme de Louis le Pieux, nous font connaître quarante-huit localités dès lors paroissiales ou qui devaient le devenir : Andouillé, Argentré, Assé, Bannes, Bourgon, Brécé, Brée, Châlons, Champéon, Champgeneteux, Charné, Châtres, Cheméré, Commer, Cosmes, Cossé, Courbeveille, la Croixille, Désertines, Entrammes, Évron, Grazay, le Ham, Javron, Jublains, Laigné, Madré, Marcillé, Martigné, Mayenne, Mézangers, Montenay, Montourtier, Niort, Nuillé, Oisseau, Placé, Poulay, Préaux, Priz, Quelaines, Saint-Fraimbault, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saulges, Thorigné, Trans, Vieuvy, Viljaines. Ces lieux avaient-ils déjà des églises, au moins au commencement du IX^e siècle ? Ce n'est pas douteux pour vingt-cinq dont la fondation est attribuée par l'auteur des *Actus* aux quatre premiers évêques du Mans. Écrivant en 833, il ne pouvait mentionner ces paroisses si elles n'avaient existé de son temps. Il est infiniment probable que les autres localités sus-mentionnées étaient aussi des centres paroissiaux, quoique estimées, à tort ou à raison, de création moins antique par l'auteur des *Actus* qui ne les donnait pas comme l'oeuvre des premiers pontifes. Ces églises étaient-elles les seules déjà organisées en paroisses dans le Bas-Maine ? Les documents où on les rencontre n'ont aucunement la prétention de faire une énumération de toutes les localités paroissiales ou autres de la région, puisque ce ne sont guère que des dispositions testamentaires qui, si étendues soient-elles, ne pouvaient porter que sur une minime partie d'un aussi vaste territoire. Ces mêmes actes mentionnent aussi bon nombre de localités et villages qui ne sont point devenus des paroisses.

à Chalons et Entrammes, monastères de vierges, à Priz, à Saint-Jean-sur-Mayenne, à Sézain, Évron fut au VII^e siècle la plus importante de toutes ces fondations monastiques ; on le sait surtout par le nombre des domaines qui lui furent attribués au X^e siècle et qui, pour la plupart, n'étaient que des restitutions.

Ce qui atteste le mieux les progrès de la civilisation, de la culture, des défrichements du VII^e au X^e siècle, c'est le nombre croissant des lieux habités, paroisses ou localités secondaires, qui portent des noms d'origine mérovingienne ou carolingienne. On en trouverait plus de 2.000. Les plus significatives, et qui désignent presque toujours des domaines considérables, devenus sous la féodalité héréditaire des seigneuries et des fiefs, sont celles dont le nom est formé des mots : cour, mont, champ, ève (*aqua*), mès (*mansus*), ru, ri ou rou (*rivus*), vau, ville³, unis à un nom

³ Chambord, Chambordeau, Chambray, Chambresson, Chambres, Chambrezals, Chambrie, Chambrisé, Champéon, Champfleury, Champfremont, Champgemert, Champgeneteux, Champ-Gérault, Champion, Champlain, Champorin, Bonchamp, Bouchamp, Larchamp ; — Cohodon, Corberay, Corbon, Cordé, Cordouan, Cordouin, Corimel, Corpenier, Corsu, Coubran, Coufleur, Couhodon, Couhouroux, Coulamer, Coulencçon, Coulfriu, Coulson, Couliron, Coulouet, Coultru, Couptrain ; — une cinquantaine de lieux dits la Cour, presque tous devenus terres seigneuriales et même seigneuries de paroisses : Courhadon, Courbault, Courbay, Courbahier, Courbehier, Cous-Beline, Cour-Belot, Courbenu, Courbeveille (pour Courveille), Courbezin, Courbure, Courbusson, Courcesiers, Courceron, Courcité, Courdommier, Courdoux, Courgalain, Courgemay, Courgenil, Courmondron. Courmont, Courmontais, Courquenoux, Courtabon, Courtaliéru, Courtaudon, Courtemanche, Courperon, Courtibeuf, Courtison, Courtoeuvre, Courtogis, Courtoron, Courtoin, Courtoux, Courville ; — Erfroide, Herbonne (pour Èrefroide, Èrebonne), Longuève, Mortève ; - Maineuf, Mébestin, Mécorbon, Méfromont, Mégaudais, Mégaudon, Mégéroul, Mégéslin, Méguillon, Méhardoux, Méhellée, Méhubert, Melanfray, Mélangis, Mélian, Melouin, Méraud, Mézangers ; — Moncenault, Moncimer, Moncors, Mondamer, Mondon, Mondot, Montabay, Montadon, Montaffilant, Montaglan, Montaigu, Montalais, Montangevin, Montardent, Montassis, Montalon, Montauban, Montaubert, Montaubon, Montaudin, Montaufray, Montauger, Montaumer, Montauron, Montaussang, Montautiers, Montavallon, Montavet, Montbahier, Montbert, Montbesnard, Montbrault, Montbron, Montbuteau, Montcharray, Montchauveau, Montchenou, Montchevrier, Montchien, Montclair, Montcorbeau, Montcrintin, Montdemault, Montdemer, Mondomer, Montebrun, Montecler, Montécouble, Montembault, Montembourg, Montergain, Monterieux, Montermanger, Monternault, Montesson, Monteron, Monteuzan, Montfaucon, Montfeu, Montflaux, Montflours, Montfolon, Montfoucault, Montfoucher, Montfourmé, Montfriloux, Montgaucher, Montgazon, Montgenard, Montgervin, Montgiroux, Montgouin, Montgreffier, Montgrimault, Montgriveul, Montguerré, Montguyon, Monthard, Monthaudon, Monthavoust, Monthereux, Monthermont, Monthoudéart. Montifaut, Montiron, Montjean, Montjon, Montjubin, Montlevain, Montlevier, Montlevrier, Montlion, Montliveau, Montlivron, Montloup, Montmartin, Montmassuet, Montméart, Montmelin, Montmoult, Montmourier, Montoger, Montoron, Montoubert, Montourcier, Montourtier, Montoyer, Montpelour, Montperron, Montpertuis, Montpinçon, Monlpion, Montréard, Montreboeuf, Montrenoux, Montrousseau, Montroux, Montsavenier, Montsion, Montsué, Montsûrs, Monturbeau, Montvian ; — Richaton, Rieux, Riffroy, Rigardon, Rimacé, Romaton, Roufrançois, Roujeaune, Roupperoux, Rousson, Rouvadin, Ruaux, Rudson. — Valandré, Valaubert, Valaubin, Valauray, Valmary, Valoré, Vaubarbault, Vaubenais, Vauberger, Vaubernier, Vaubertron, Vaublin, Vaubouard, Vauboureau, Vaubourgueil, Vaubrenon, Vaucellant, Vaucenay, Vauchoiseau, Vauclair, Vauclardais, Vaucouiller, Vaucourbe, Vaudeluces, Vaudemusson, Vauderenes, Vaufaron, Vaufleury, Vaufouillais, Vaugaron, Vaugasnier, Vaugautier, Vaugeois et Vajuas, Vaugilmet, Vaugiron, Vaugon, Vaugueuvin, Vauguibert, Vauguyard, Vauguyon, Vauhamein, Vauhbert, Vauloré, Vauloup, Vaumartin, Vaumorin, Vauraimbault, Vaurimbeux, Vaussourde, Vautorte, Vautournant, Vauveron, Vauvert, Vauvier, Vauvineux ; — Villabon, Villabry, Villamanger, Villarnis, Villarenton, Villardi, Villamalle, Villaudray, Villebedon, Ville-Courtaise, Villedê, Ville-Donnaise, Villefranche, Ville-Gerard, Ville-Graffin, Villegrand, Ville-Limaudin, Villematier, Villemanger, Ville-Oudard, Villepaii, Villeperdue, Villepetit, Villeprouvée, Villepucelle, Villetremaise.

Les mots cour, mont, mès, en composition, étaient, dans l'usage, probablement considérés comme sy-

d'homme ou à un qualificatif. Les Mesnils, les Touches, les Mottes, les Tertres, ont quelquefois la même origine, et plus sûrement les Chapelles, les Bazouges, et la presque totalité des paroisses qui ne sont pas d'origine gallo-romaine.

Le règne ou plutôt la décadence des Carolingiens fut marquée par l'invasion des Normands, la lutte contre les Bretons, l'accaparement des bénéfices ecclésiastiques par les laïques. Les Normands détruisirent probablement les monastères d'Entrammes, de Priz, de Saint-Jean-sur-Mayenne, de Mayenne même, qu'ils trouvèrent sur les bords d'une rivière navigable pour eux, et Évron dont la renommée avait pu les attirer ; mais il n'existait aucune ville dans le bassin mayennais pour tenter leur cupidité. Seulement, quand ils eurent conquis la Neustrie, devenue la Normandie, ils empiétèrent sur le comté du Maine et s'approprièrent une assez large lisière dans le Passais et peut-être au-delà, qui, tout en devenant normande, resta soumise à la juridiction spirituelle des évêques du Mans.

Les Bretons, dès le règne de Dagobert, avaient fait des courses en France ; ils furent particulièrement entreprenants contre le Maine, sous le règne de leurs rois Nominoë, Érispoë et Salomon (826-874). Lambert, comte de Nantes, un de leurs alliés, bâtit alors le château de Craon (847). Charles le Chauve tint un concile à Quelaines en 843, au retour d'une expédition faite contre eux à Angers, et eut une entrevue à Entrammes avec Salomon en 863. Mais je ne vois nulle part la preuve que les Bretons aient occupé le territoire jusqu'à la rive droite de la Mayenne, dans l'évêché du Mans. Le texte qu'on a interprété ainsi s'applique plutôt au cours inférieur de la Mayenne angevine.

Bien loin que les mesures prises par Charlemagne et Louis le Pieux aient remédié à l'abus de l'intrusion des laïques dans les bénéfices ecclésiastiques, le désordre ne fit que s'accroître sous leurs successeurs. Les églises paroissiales mêmes étaient devenues des héritages patrimoniaux dont on se partageait les revenus, comme ceux d'une ferme, en laissant au prêtre qui les desservait un salaire arbitraire.

Féodalité héréditaire

A l'avènement d'Hugues Capet sur le trône, la féodalité devint héréditaire dans le comté du Maine. Hugues, qui en fut pourvu, donnait encore le domaine de Laval en main-ferme à d'obscurs vassaux, à la fin du X^e siècle ; mais bientôt, avant 1020, lui ou son fils l'inféodaient avec toute la baronnie au premier Guy de Laval, apparemment originaire de la Champagne du Maine⁴. Vers le même temps, Foulques Nerra, comte d'Anjou, donnait pareille investiture non seulement des baronnies de Château-Gontier et de Craon, territoire angevin, mais de celle de Mayenne, sans doute après qu'il eût « subjugué par la violence » le comte du Maine, comme l'écrit Orderic Vital. Les nouveaux barons distribuèrent à leur tour des fiefs dans leurs territoires et se firent chacun une cour de chevaliers, témoins ordinaires de leurs chartes, et souches de la plus ancienne noblesse du pays. Pendant que le baron se bâtissait ville, château et donjon, ses fidèles élevaient au centre de leurs domaines, dans une situation facilement défensible, ces châteliers, aujourd'hui nivelés pour la plupart par la culture, mais dont plusieurs conservent encore leurs retranchements, leurs fossés, et souvent le donjon ou la motte qui en tenait lieu. Thorigné, le Bignon, Orange, l'Écluse, Cordouan, Courtaliéru, Montaigus etc., offrent des types variés de ces premières

nonymes, car Montibuth a fait Courtiboef ; Mexchristianus, Montcrintin ; et Curiamelionis, Montesson ; (*melio* pour *nieles* ayant la même signification que tesson ou taison, blaireau)

⁴ Comme depuis la publication de ma notice sur les Guy de Laval (t. II, p. 577), où je crois avoir donné la vraie interprétation de leur ordre numérique, M. le comte Bertrand de Broussillon a maintenu ses conclusions, sans faire allusion aux miennes, qui les contredisent, je me trouve obligé de répéter ici qu'on ne doit point faire deux personnages de Guy II, époux de Dyonise de Mortain et de Cécile.

forteresses du pays.

L'Église travaillait de son côté à se réformer et à reprendre le gouvernement des paroisses et des abbayes. Toutes les églises se reconstruisirent à cette époque, remplaçant d'anciens édifices en bois dont il n'est resté nulles traces. Il y a cinquante ans, ces églises romanes étaient encore debout, profondément modifiées dans la suite des siècles, mais conservant quelques vestiges de la construction primitive ; pauvres d'ailleurs, sous le rapport artistique, à cause surtout de l'absence de matériaux convenables. Le Bas-Maine et son annexe angevine, ne possédant plus d'autre abbaye que celle d'Évron, les grandes abbayes du Mans et d'Angers, celles plus lointaines de Tours et du Mont-Saint-Michel, d'autres plus étrangères encore, furent investies du patronage de la plupart des églises retirées des mains laïques et à côté desquelles elles érigèrent souvent des prieurés occupés jusqu'au XIV^e siècle par deux ou trois religieux.

L'anarchie n'était pas près de cesser encore. Les barons de Laval, de Château-Gontier, de Sablé, se faisaient la guerre, et n'étaient pas eux-mêmes, jusqu'à la fin du XII^e siècle, à l'abri des revendications armées de leurs vassaux, témoin Guy de Laval, contre lequel Hamelin L'Enfant, appuyé de puissants chevaliers, levait l'étendard en 1199.

Le pays tout entier eut sa part de la lutte contre Guillaume le Conquérant. En 1058, un conciliabule avait lieu contre lui au confluent de la Mayenne et de l'Anxure, entre Robert, fils d'Henri 1^{er}, Hamon de Laval et Geoffroy de Mayenne. Ce dernier fut pendant la plus grande partie de sa longue carrière le plus tenace adversaire du redoutable Normand, même après avoir perdu dans des sièges fameux Ambrières et Mayenne. Sainte-Suzanne, où commandait Hubert, vicomte du Mans, résista avec succès à un siège conduit pendant trois ans par les meilleurs soldats du Conquérant (1080, 1083).

Ermitages

Pendant ce temps se manifestait un mouvement précurseur d'une régénération morale. Les forêts du territoire mayennais, manceau ou angevin, c'est-à-dire celles de Craon, de Concise, de Mayenne, du Petit-Maine, de Pail, de Monnaie, d'Andenne, de la Charnie, attirèrent de nouveau à la vie érémitique des âmes d'élite qui, ne pouvant plus vivre dans un monde corrompu, se firent suivre en le fuyant. Robert d'Arbrissel, Raoul de la Futaie, Vital de Mortain, Bernard de Tiron, Al-leaume, ne furent pas les premiers à se réfugier dans nos déserts, mais il y attirèrent par d'ardentes prédications et d'éloquents exemples des foules innombrables d'hommes et de femmes. Les ermitages se multiplièrent. Fontaine-Géhard, où se firent les premiers essais de ce genre de vie, où séjournèrent les plus illustres de ses adeptes, en fut le centre principal. On ne lui donna pas le nom d'abbaye parce que ses dépendances n'étaient que des ermitages et que son existence fut de courte durée, mais elle était chef d'ordre, ayant des fondations dans les forêts de Pail, de Passais, de Mayenne, de Bourgon. Nous en connaissons plus d'une douzaine dont héritèrent plus tard d'autres ordres ou qui disparurent sans laisser de traces, n'ayant eu pour édifices que des huttes de branchages. La Roë, première fondation de Robert d'Arbrissel, envoya ses chanoines desservir des paroisses ou de simples chapelles dans le Maine, l'Anjou et la Bretagne. Saint Al-leaume imita dans la Charnie les merveilles du fondateur de Fontevrault, groupant autour de lui religieux et religieuses et créant des ermitages dont plusieurs restèrent la propriété de ses filles d'Étival jusqu'à leur suppression : Saint-Nicolas, la Trinité dans les Coëvrons, Saint-Même, Mariette, etc. Raoul de la Futaie, Vital de Mortain, Bernard de Tiron firent des fondations plus importantes encore en dehors des frontières mancelles, mais qui toutes avaient eu leur berceau dans la Thébaïde du Maine.

Les croisades, inaugurées dans le Maine et l'Anjou par le pape Urbain II, enrôlèrent dès lors la fleur de la chevalerie des grandes baronnies, et l'entrain premier ne se ralentit pas jusqu'au règne de saint Louis. Point n'est besoin pour revendiquer notre part de ce noble enthousiasme d'invoquer les parchemins d'un faussaire.

Fondations religieuses

Le pays, qui n'avait pas été favorisé par les fondations d'abbayes bénédictines, le fut au XII^e siècle par la création de trois monastères cisterciens : Clermont, Bellebranche, Fontaine-Daniel ⁵.

Ce XII^e siècle s'acheva par la lutte entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, où prirent parti les barons de Laval et de Mayenne, et dont le Maine fut l'un des enjeux gagnés par le roi de France. Mayenne avait été particulièrement atteinte par cette guerre qui fût âpre et longue. Le XIII^e siècle, siècle de saint Louis, qui traversa la Mayenne pour donner une leçon aux Bretons, vit un grand nombre de conciles provinciaux se tenir à Laval et à Château-Gontier. Féodalement, tandis que la famille de Laval se continue ou se relève par substitution, celles de Château-Gontier et de Mayenne se fondent en d'autres maisons plus puissantes qui délaissent ces deux baronies comme des apanages secondaires. Au XIII^e siècle aussi se trouvent codifiées les Coutumes d'Anjou et du Maine, dont plusieurs dispositions spéciales différencient notre législation locale de celle des provinces voisines. En étudiant les documents de la baronnie de Mayenne, on doit retenir que le mot *fief* n'y a pas la même valeur que dans celles de Laval et de Château-Gontier où *fief emporte justice*. Le fief mayennais est une simple unité territoriale tenue solidairement d'un seigneur, mais sans aucun privilège féodal.

Défrichements

Au point de vue économique, cette période, qui s'ouvre avec la féodalité héréditaire et la réorganisation des églises et s'achève à la fin du XIII^e siècle, fut aussi marquée dans les régions de l'Ouest par un développement remarquable de la propriété individuelle, par de grands progrès dans la culture du sol, et une augmentation proportionnelle de la population. Jusqu'alors les deux tiers du territoire mayennais étaient couverts de bois, de landes, de terres incultes. Aussi les paroisses avaient-elles englobé des espaces immenses généralement, mais où la population était clairsemée. Dans le pays d'Ernée surtout quelques-unes n'avaient pas moins de 6 000 hectares. Au XIII^e siècle, il fallut dédoubler celles de Larchamp et de Montenay dont on détacha Montaudin et Vautorte. Les défrichements amenèrent la création d'un nombre de fermes et de domaines supérieur à ce qu'on en comptait jusque-là.

On reconnaît le plus grand nombre de ces localités nouvelles à des noms dérivés d'un nom propre d'homme, celui de leur premier possesseur, augmenté des finales *ière* et *erie*. Ces désinences n'étaient pas inconnues aux époques antérieures, mais répondaient à une forme latine et avaient une autre signification. La Ferrière, Avénières, Fromentières, désignaient des lieux abondants en minerai, en avoine, en froment. Les noms de la nouvelle éclosion si féconde contiennent toujours un nom d'homme. On ne les trouve qu'exceptionnellement en dehors de l'Ouest de la France, parce que partout ailleurs le sol avait été mis en culture bien antérieurement. Chez nous on n'en compte pas moins de huit mille. M. d'Arbois de Jubainville se demande à quelle date ils

⁵ Dans ses deux divisions, mancelle et angevine, le diocèse actuel de Laval posséda, sans compter les monastères disparus avant le XI^e siècle : les abbayes d'Évron, de la Roë, de Clermont, de Bellebranche, de Fontaine-Daniel ; — les chapitres de Saint-Tugal, de Saint-Michel, des Trois-Maries de Montsûrs uni à Saint-Tugal en 1444, de Saint-Just de Château-Gontier et de Saint-Nicoles de Craon ; — des Cordeliers à Laval, des Dominicains à Laval et à Craon, des Capucins à Laval, Mayenne et Bazouges ; — les prieurés conventuels de Fontaine-Géhard, Saint-Martin de Laval, le Geneteil et Saint-Jean à Château-Gontier, Sainte-Catherine de Laval et le Port-Ringard, Saint-Ursin et Saint-Clément de Craon, les Bonshommes de la forêt de Craon ; — les commanderies de Thévalle, du Breil-aux-Francis et de Quittay ; soixante prieurés simples, tous bénédictins, sauf Montguyon, de l'ordre de Prémontré ; — des Franciscaines à Laval (Patience) et au Buron ; des Bénédictines à Laval, Château-Gontier, Mayenne, Evron, Ernée, Lassay ; des hospitalières à Laval, Château-Gontier, Ernée ; les Tulardines à la Chapelleau-Riboul.

ont pu apparaître. Je réponds que presque tous se sont formés du XI^e au XIII^e siècle.

J'ajoute comme une remarque intéressante, qu'à leur formation ont présidé des règles logiques et qui supposent encore une notion confuse des lois de la phonétique. Les noms propres qui indiquent une profession, une fonction, une dignité, donnent naissance à des noms locaux en *erie* : la Maçonnerie, la Couvrie, la Comterie, la Prêterie, etc. Tous les autres forment des mots en *ière* : la Normandière; la Renardière, la Renaudière, sauf pourtant le cas où le mot radical a une finale en *er* qui, par euphonie, amène la désinence en *erie* la Besnerie, la Gauterie, la Rogerie, etc. Les huit mille noms locaux ainsi formés représentent environ deux mille cinq cents noms d'individus. Une autre forme bien moins fréquente, mais qui a cependant servi à dénommer quatre cents cinquante localités, dérive aussi d'un nom d'homme avec la désinence *ais* ou *aie* : l'Asselinais, la Hamelinaie, l'Aubriais. Tous ces mots, comme les précédents, sont toujours féminins. Ils sont les plus modernes, se rencontrent rarement dans les chartes du XIII^e siècle, et sont formés sans règle, comme l'indique la variante orthographique *ais*, *aie*, qui se trouve même dans les anciens textes. Les noms d'homme sans suffixe et sans article ont servi de nom local dans une centaine de cas seulement⁶.

⁶ Je ne puis donner la liste des deux mille cinq cents vocables personnels qui ont servi à former les huit mille noms locaux en *ière* et *erie*. La nomenclature qui suit ne comprend que les noms qui ont dénommé au moins cinq localités encore existantes. Entre les deux désinences il peut y avoir eu des échanges et quelque confusion ; on en remarque dans la série des textes, mais la règle que j'ai énoncée n'en est pas moins certaine. Les exceptions sont rares, encore la plupart viennent-elles de ce que les noms d'hommes avaient souvent deux formes : Bouhourd, Bouhourdier, Bourgon, Bourgonnier, qui donnaient : Bouhourdière et Bouhourderie, Bourgonnière et Bourgonnerie. Anier (l') 17, Angevin 7, Anglais (l') 10, Angot 8, Je ne puis donner la liste des deux mille cinq cents vocables personnels qui ont servi à former les huit mille noms locaux en *ière* et *erie*. La nomenclature qui suit ne comprend que les noms qui ont dénommé au moins cinq localités encore existantes. Entre les deux désinences il peut y avoir eu des échanges et quelque confusion ; on en remarque dans la série des textes, mais la règle que j'ai énoncée n'en est pas moins certaine. Les exceptions sont rares, encore la plupart viennent-elles de ce que les noms d'hommes avaient souvent deux formes : Bouhourd, Bouhourdier, Bourgon, Bourgonnier, qui donnaient : Bouhourdière et Bouhourderie, Bourgonnière et Bourgonnerie.

Anier (l') 17, Angevin 7, Anglais (l') 10, Angot 8, Anjubault 5, Anjubert 5, Angelier 7, Aubert 16, Aubin 9, Aubry 17, Aucher 6, Avril 8, Bachelot 6, Balleur 6, Bardoul 6, Barbot 11, Baron 8, Baumier 7, Balard 6, Belin 17, Bellanger 17, Bellet 8, Belliard 9, Beau (le) 8, Bellot 18, Béranger 7, Bert 6, Berger 9, Berson 6, Bedeau (pour Breteau) 10, Berthier 16, Bertin 6, Besnard 27, Besnier 24, Beucher 16, Bidault 6, Bignon 8, Bigot 25, Billon 6, Bioche 5, Blanchard 30, BLandin 15, Bodard 5, Bodin 17, Boisne (le) 6, Bordeau 6, Bordier 12, Bouchard 14, Boucher 13, Boudier 5, Bouffet 6, Bouhourd 6, Bouillé 9, Boulard 5, Boulon 5, Bourdaisier 7, Bourdin 11, Bourdon 13, Beurgon 5, Bourré 7, Boussard 11, Boissel 11, Bousse 5, Bouteiller 5, Boutier 8, Bouvier 38, Brancher 5, Brard 7, Bréhin 7, Bréheux 5, Bricet 5, Brillant 7, Brochard 9, Bruneau 9, Buchard 5, Bucher 6, Busson 14, Cartier 10, Chaignard 7, Champion 6, Chapeau 7, Chapron 7, Charbon 5, Charbonnier 6, Chardon 8, Charpentier 10, Chartier 10, Chat (le) 5, Chauveau 13, Chauve (le) 35, Chauvin 40, Chellu 6, Chevalier 50, Chevaut 5, Chevrier 17, Chopin 16, Chotard 6, Chouan 17, Clerbier 5. Cochon 5, Cocon 5, Colet 5, Conil 11, Comte 11, Coq (le) 5, Corbeau 5, Corbe (le) 5, Corbin 28, Cordier 12, Cormier 6, Cosnard 8, Cosnier 5, Cosnu (pour Cornu) 6, Cotin 6, Coyer 5, Coupeur 5, Courtin 5, Coutard 6, Couvreur 8, Croisnier 9, Daudin 11, Daumier 6, Davi 11, Doineau 5, Drouard 6, Duc (le) 6, Durand 18, Énault 6, Épron 5, Fauqueur 5, Faucon 5, Fauveau 17, Favre (ou Fèvre) 20, Ferrandier 6, Ferron 5, Fleuri 15, Forestier 14, Fortin 10, Fouassier 5, Foucault 29, Fouchard 7, Foucher 2,5, Fourmond 9, Friloux 12. Froger 14, Gagneur 7, Gandon 26, Gasnier 36, Gastel 6, Gaubert 6, Gauchard 5, Gaucher 6, Gaudin 29, Gautier 9, Gaumier 7, Gaultier 31, Gendrier '14, Gérard 5, Gerault 6, Géraume (pour Jérôme) 5, Gesbert 7, Geslin 16, Gibault 5, Gilard 14, Gilbert 7, Girard 8, Girault 17, Godard 10, Godefroy 5, Godier 11, Gontier 6, Gorrion 5. Gouan 8, Gougeon 5, Goupil 30, Grandin 9, Grignon 5, Guenard 5, Guéret 6, Guérin 12, Guerri 8,

Au XIV^e siècle, l'année 1340 vit naître une institution fiscale, qui pesa lourdement sur le pays, depuis Château-Gontier jusqu'à Mayenne, *la gabelle*, aussi désastreuse par ses conséquences morales qu'onéreuse par les charges qu'elle imposait. De la frontière bretonne, pays de franchise, jusqu'à la rive droite de la Mayenne, quatre lignes de postes de gabelle, espacés de trois kilomètres en moyenne, n'empêchaient pas le commerce du faux-sel qui se vendait à prix tarifé suivant le nombre des lignes de gabelleurs qu'il fallait franchir.

Guerre de Cent Ans

Vers le même temps, commença la guerre séculaire, l'une des grandes crises qu'ait subies la France. Dès avant le traité de Brétigny, les Anglais avaient parcouru tout le Maine, occupé le Plessis-Buret, le Layeul, le Bois-de-Maine, Saint-Brice, Mayenne même, etc. Partout la désolation, partout des ruines. L'ouvrage récent du P. H. Denifle sur *la Désolation des Églises de France* nous fait connaître : la destruction presque totale du prieuré de Bouère, depuis 1364 ; le pillage et l'incendie de l'abbaye d'Évron et de ses prieurés, avant 1380 ; la dévastation de Saint-Nicolas, et la destruction de l'hôpital de Craon, avant 1427 ; la ruine de Fontaine-Daniel, qui ne laissait pas à l'abbé Michel plus de 60 L de revenu. Les comptes royaux de 1380 et des années suivantes nous montrent les chevaliers bannerets du Maine et de l'Anjou à la tête de compagnies plus ou moins fortes de chevaliers et d'écuyers. Jean d'Ivoy et Jean de Landivy en commandent chacun une centaine. Tous se trouvent au Mans pour la fatale expédition de 1392. L'effort de l'ennemi se porte de nouveau sur le Bas-Maine après que la Normandie a été occupée par l'Anglais en 1415. Peu de troupes régulières dans la province, mais partout sur les champs, dans les châteaux, dans les villes, des partisans intrépides qui tiennent l'ennemi en échec et bataillent même entre eux pour s'assurer la possession d'une place convoitée⁷. Ambroise de Loré fut le plus brave de ces partisans, celui qui contribua davantage à relever le courage du peuple mayennais, mais il eut des émules comme Pierre Le Porc, Jean des Vaux, le baron de Coulonces. Chef, comme on l'était

Guesdon 9, Guesnier 8, Guesne 5, Guet 7, Guibert 15, Guichard 12, Guillaume 6, Guillet 7, Guimond 7, Guitton 9, Guyard 24, Guyon 20, Guyot 13, Hayer 11, Hairy 12, Hamard 13, Hamelin 5, Hamon 12, Hardy 9, Hardon ou Hardouin 18, Havard 9, Hay 10, Helbert 8, Hellon 7, Herault 8, Héron 6, Herpin 9, Houdayer 6, Houdin 5, Houll 8, Houibert 7, Houllier 8, Houssin 5, Huard 14, Huault.12, Hubert 16, Hucher 5, Hunault 9, Jacquet 6, Jallon 5, Jarret 6, Janvier 13, Jard (le) 8, Jarry 6, Jeusselin 8, Jouanne 8, Jouard 5, Jouasse 5, Jourdon 8, Jubert 10, Julien 6, Lambert 7, Landri 5, Lardier 12, Largier 6, Laurent 8, Levrier 8, Leger 7, Louvel 9, Louvet 6, Maillard, 20, Maillé 5, Maire (le) 5, Malin 6, Manceau 12. Marchand 7, Maréchal 5, Marin 5, Marion 5, Martel 7, Martin 48, Masson 8, Maubert 5, Maignan 18, Mellet 10, Meunier 5, Mercier 30, Meslier 8, Meslin 7, Maître (le) 5, Milcend 5, Moisy 7, Mou (le), Meunier (le) et Moine (le) 64, Morand 12, Morice 9, More (le) 7, Morel 12, Morin 54, Moussard 6, Mouton 7, Nail 5, Neslier 5. Noir (le) 5, Normand 6, Nouvel 7, Oger 29, Oiseau (l') 17, Oiseleur (l') 6, Ory 30, Oye (l') 5, Page (le) 10, Paillard 9, Papejon 5, Papin 10, Parent 7, Pasquier 11, Patry 6, Paubel 6, Pécheau 5, Peigner 8, Pelard 10, Pellier 13, Pelletier 21, Peton 6, Perdrix 12, Perraud 6, Picault 7, Pichard 9, Pichon 7, Pillard 6, Pillet 6, Pillier 6, Pilon 5, Pineau 10, Pin (du) 6, Pinson 20, Poisson 15, Poitevin 8, Pommier ou Paumier 6, Porcher 6, Potier 37, Poulier 5, Poulin 6, Poupard 5, Poupelin 8, Provôt 9, Quentin 10, Rabeau 5, Ragot 16, Rahier 8, Raimbault 9, Rainier 4, René 18, Ratier 7, Raudier 5, Rault 6, Renard 27, Renaud 15, Retaud 5, Ribaud 6, Richard 21, Ridet 8, Rigault 10, Ringearde 6, Rivault 5, Robert 5, Robin 10, Rocher 7, Roger 16, Rayer 40, Rottier 10, Rouault 20, Rouger 11, Roy (le) 26, Roussard 8, Rousseau 41, Roux (le) 27, Sager 7, Sallier 6, Salmon S, Sébaud 5, Semond 6, Servin 5, Simon 6, Sourdier 8, Sourd 6, Suhard 10, Tabourier 6, Taon 5, Tellier 9, Tessier 15, Teule 5, Thébaud 18, Thomas 7, Tison 6, Tonnier 6, Torel 5, Touchard 9, Treton 5, Trottier 7, Tuault 5, Tuher 6, Turpin 12, Vannier 32, Vayer (le) 17, Verdier 8, Véron 9, Verrier 31, Lévêque 6, Vien 9, Viotier 5, Vivant 6.

⁷ Voir les articles : *les Écottais, Meslay. Montsûrs.*

alors, pour donner et recevoir les premiers coups ; tantôt seul, tantôt de concert avec les capitaines qui tenaient pour Charles VII, il fut toujours où l'on se battait le plus fort, soit au Maine, soit à la suite de la Pucelle qu'il alla rejoindre à Orléans. Les aînés de la maison de Laval y étaient aussi et ils nous ont transmis dans une lettre éloquente à leur mère un précieux témoignage de l'ascendant surhumain, surnaturel, qu'exerçait Jeanne sur son entourage. Laval ne resta qu'un an au pouvoir de l'ennemi (1428-1429), mais Sainte-Suzanne et Mayenne, occupées dès 1425, ne furent délivrées qu'à la paix finale. C'est de leurs murs que sortaient les bandes de pillards et les agents rapaces d'une fiscalité ingénieuse. Toutes les moindres places où les insulaires ne voulaient plus mettre de garnisons furent saccagées pendant la campagne méthodiquement dévastatrice de d'Aronde!, en 1433. En somme nos compatriotes eurent leur bonne part dans la résistance acharnée qui préserva la France du sort de l'Irlande.

En récompense des services du sire de Laval et de Lohéac, son frère, comme de la fidélité de sa mère et de son aïeule, le roi érigea en comté la baronnie de Laval, le jour même de son sacre, le 17 juillet 1429.

Réorganisation

Si de grandes ruines avaient été faites ; si les banlieues des villes et beaucoup de bourgades ne montraient plus que des emplacements de maisons ; si les prieurés bénédictins avaient été désertés pour toujours, tout essor de la vie nationale en dehors des faits de guerre n'avait pourtant pas été arrêté. Les populations savaient même en appeler à la justice des parlements contre les exigences des barons, au sujet du guet ou des tailles levées pour fortifier les villes, et l'on doit retenir ces manifestations de solidarité populaire. A cette époque aussi un formalisme plus rigoureux s'introduisit dans les actes féodaux ou civils ; depuis 1380, les possesseurs de fiefs commencent à exiger de leurs vassaux des aveux écrits et détaillés, et à tenir des livres censifs et de remembrances ; les actes notariés depuis 1400 sont attestés par des témoins dont on ne faisait pas mention expresse et nominative précédemment. En pleine guerre, Laval acquérait un couvent de Cordeliers (1394) et la collégiale de Saint-Michel ; la nation du Maine à l'Université d'Angers se donnait des statuts ; Anne de Laval construisait magnifiquement l'église de Saint-Tugal (1468).

Après la conclusion de la paix, on se hâta de tout restaurer ou renouveler. Nobles et bourgeois construisirent ces manoirs à tourelle, à portes ogivales, à croisées ornées de meneaux et de moulures prismatiques qu'on voit encore aujourd'hui en grand nombre. Les églises s'éclairèrent de fenêtres de même style curieusement ouvragées. Elles s'enrichirent aussi, de même que les chapelles castrales, d'un nombre étonnant de chapellenies, derniers bénéfices décrétés, dont le but était d'augmenter le service du culte et de favoriser les étudiants ecclésiastiques.

La Renaissance ; les Mystères

La conquête de la Bretagne à la fin du XV^e siècle amena Louis XI à la Roë, Charles VIII à Château-Gontier et à Laval, provoqua des luttes fréquentes entre les Bretons, qui vinrent donner des alertes jusqu'à Laval, et les bandes qui s'organisèrent pour des représailles ; elle s'acheva dans la campagne finale conduite par Louis II de la Trémoille, baron de Craon, par la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Ce fut aussi l'ère des représentations de mystères qui se continuèrent pour Laval bien avant dans le XVI^e siècle. Grâce à G. Le Doyen, notre bon chroniqueur lavallois, nous en connaissons les détails avec une abondance qui peut faire envie aux villes les plus favorisées sous ce rapport. L'architecture de la Renaissance produisit un peu plus tard des œuvres remarquables, dues soit à des architectes du pays comme les Jamet, les...

etc...